

LE LYCÉE

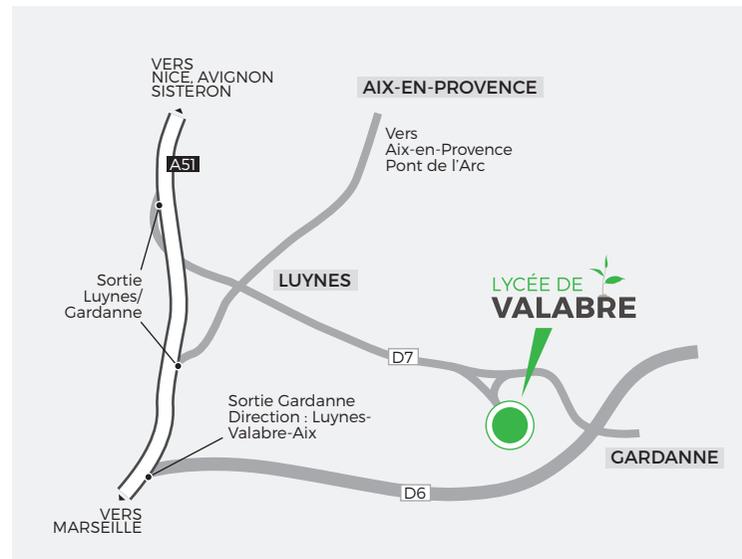
Dans un beau cadre naturel, le lycée est situé dans un domaine agricole et forestier à 1,5 km de la ville de Gardanne, entre Aix-en-Provence et Marseille.

Le lycée est un établissement à taille humaine, particulièrement dynamique sur les plans sportif et culturel. Il est orienté vers les problématiques d'agroécologie et d'environnement via l'apprentissage et la citoyenneté.



+ LES PLUS DU LYCÉE

- Un internat et une demi-pension
- Des options Hippologie / Equitation et Sports de Pleine Nature (ASPN) / section européenne (espagnol, anglais) / engagement citoyen / préparation concours vétérinaire / pratiques professionnelles
- De nombreux clubs sportifs et culturels
- Partenariat avec l'Ecole Sport Entreprendre : accueil et scolarisation de jeunes sportifs de haut niveau au lycée
- Une association d'élèves dynamique
- Un centre de ressources (CDR) spécialisé dans l'agriculture et l'écologie
- Un amphithéâtre
- Un domaine agricole et forestier



LYCÉE DE VALABRE

Chemin du Moulin du fort - 13548 Gardanne Cedex
Tél. : 04.42.65.43.20
legta.aix-valabre@educagri.fr

www.campusnatureprovence.com

 Likez, partagez, abonnez-vous à notre page !
<https://www.facebook.com/lyceedevalabre>

 <https://www.instagram.com/campusnatureprovence/>



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

LYCÉE DE
VALABRE

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
& TECHNOLOGIQUE AGRICOLE

AIX-VALABRE



L'INTERNAT



www.campusnatureprovence.com

L'INTERNAT DE VALABRE

EN PLEINE NATURE

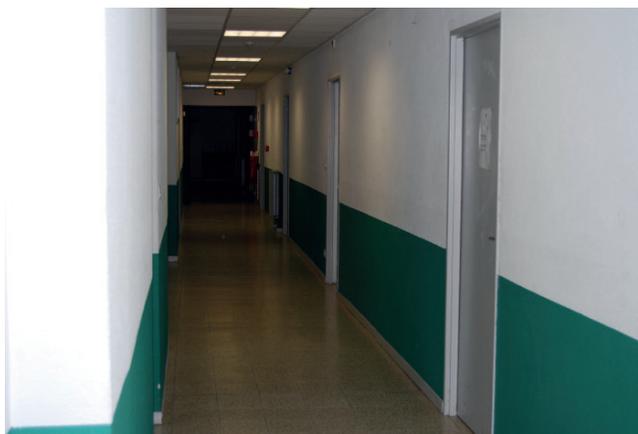
PRÉSENTATION

L'internat du lycée de Valabre est situé au coeur de l'établissement. Il accueille les lycéens de la seconde à la terminale.

L'internat est un lieu d'accueil. Ce service proposé aux élèves leur permet de suivre une scolarité sereine tout en étant nourris et logés.

Les élèves habitants loin de l'établissement peuvent réussir leur scolarité en évitant un temps de transport quotidien. Ils consacrent ainsi plus de temps au travail personnel et ont la possibilité de participer aux activités proposées par le lycée.

L'internat dispose de 150 places (75 filles et 75 garçons) sur 3 niveaux. Les élèves de secondes et premières sont hébergés en chambre de 4. Les sanitaires (douches et wc) sont communs pour 3 chambres. Aux élèves de terminales sont souvent proposées des chambres individuelles (une douche pour 2 chambres voisines).



LA VIE À L'INTERNAT

L'internat est un lieu de vie en collectivité soumis à des règles de vie.

Les élèves internes ont accès à leurs chambres à partir de 17h30. Le repas au restaurant scolaire se prend de 19h à 20h.

Les élèves peuvent travailler dans leurs chambres ou en salle d'étude de 20h à 21h30.

Les chambres sont éteintes à 22h30.

Des assistants d'éducation, présents le soir, encadrent les élèves. Ils garantissent leur sécurité, une bonne hygiène de vie et de sommeil et aident aussi dans leur travail personnel. Un bilan est fait régulièrement avec les familles en cas de difficultés.

Le soir, les élèves internes disposent d'un foyer où l'on trouve le bar des élèves, un baby foot, un billard, et des jeux. Sont aussi à leur disposition une salle télé, une salle informatique, un gymnase, un terrain de basket et de football... Une bagagerie est ouverte le lundi matin et le vendredi.

Des activités gérées par l'association des élèves (ASCLAV) sont également mises en place : clubs musique, dessin, théâtre, recyclage, potager, fitness, badminton...



LES FRAIS DE PENSION ET DEMI-PENSION TARIFS AU 1ER JANVIER 2019

En pension complète :

1 602 € par an avec 3 versements :

- ▶ 45% au 1^{er} Trimestre
- ▶ 45% au 2^{ème} Trimestre
- ▶ 10% au 3^{ème} Trimestre

En demi-pension :

Type de forfait	1 ^{er} Trim.	2 ^{ème} Trim.	3 ^{ème} Trim.	Total
Demi-pension forfait 5 jours	266,85 €	266,85 €	59,3 €	593 €
Demi-pension forfait 4 jours	225,90 €	225,90 €	50,20 €	502 €
Demi-pension forfait 3 jours	172,80 €	172,80 €	38,40 €	384 €
Internat -Externat uniquement pour les BTS (tous les repas sans hébergement)	640,35 €	640,35 €	142,30 €	1423 €

Une carte d'accès au self est facturée 9€.

Une caution de 63€ est demandée en début d'année aux internes. Elle est restituée en fin d'année après l'état des lieux.

